

Remplissez et **joignez une copie** ce formulaire à votre déclaration. Pour plus de précisions, consultez les grilles de calcul provinciales et lisez les pages 1 à 6 du cahier de formulaires.

## Étape 1 – Impôt de l'Ontario sur le revenu imposable

Inscrivez votre **revenu imposable** (ligne 260 de votre déclaration)

Si ce montant est plus de 20 000 \$, vous **devez** remplir l'**étape 7**, Contribution-santé de l'Ontario.

Utilisez le montant de la ligne 1 pour déterminer laquelle de ces colonnes vous devez remplir.

Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée

Ligne 2 moins ligne 3 (ne peut pas être négatif)

Ligne 4 multipliée par ligne 5

Ligne 6 plus ligne 7 **Impôt de l'Ontario sur le revenu imposable**

la ligne 1 ne dépasse pas 34 010 \$	la ligne 1 dépasse 34 010 \$ mais pas 68 020 \$	la ligne 1 dépasse 68 020 \$
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8

Passez à l'étape 2

## Étape 2 – Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario

Montant personnel de base	inscrivez 8 196 \$	5804	9
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1940 ou avant) (grille de calcul provinciale)		5808 +	10
Montant pour époux ou conjoint de fait			
Montant de base	7 656   00		
Moins : son revenu net selon la page 1 de votre déclaration	-		
Résultat : (si négatif, inscrivez « 0 »)	=	(maximum 6 960 \$) ▶ 5812 +	11
Montant pour une personne à charge admissible (grille de calcul provinciale)		5816 +	12
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience (grille...)		5820 +	13
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de rentes du Québec			
(montant de la ligne 308 de votre annexe 1 fédérale)		5824 +	• 14
(montant de la ligne 310 de votre annexe 1 fédérale)		5828 +	• 15
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de votre annexe 1 fédérale)		5832 +	• 16
Frais d'adoption (montant de la ligne 313 de votre annexe 1 fédérale)		5833 +	17
Montant pour revenu de pension (grille de calcul provinciale)		5836 +	18
Montant pour aidants naturels (grille de calcul provinciale)		5840 +	19
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la page 2 de ce cahier)		5844 +	20
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge (grille...)		5848 +	21
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de votre annexe 1 fédérale)		5852 +	22
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joignez l'annexe ON(S11)]		5856 +	23
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un enfant		5860 +	24
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joignez l'annexe ON(S2)]		5864 +	25
Frais médicaux (voir la ligne 5868 du cahier de formulaires)	5868		26
Inscrivez le moins élevé : 1 856 \$ ou 3 % de la ligne 236	-		27
Ligne 26 moins ligne 27 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=		28
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872	5872 +		29
Ligne 28 plus ligne 29	5876 =	▶ +	30
Additionnez les lignes 9 à 25 et la ligne 30		5880 =	▶
Taux des crédits d'impôt non remboursables		x 6,05 %	32
Ligne 31 multipliée par ligne 32		5884 =	33
Dons			
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale	x 6,05 % =		34
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale	x 11,16 % =	+ =	35
Ligne 34 plus ligne 35		5896 =	▶ +
Ligne 33 plus ligne 36			37
		<b>Crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario 6150 =</b>	

Passez à l'étape 3 au verso ➡

## Étape 3 – Impôt de l'Ontario

Inscrivez votre impôt de l'Ontario sur le revenu imposable selon la ligne 8 au recto de ce formulaire				38
Impôt de l'Ontario sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206	6151	+		• 39
Ligne 38 plus ligne 39		=		40
Inscrivez vos crédits d'impôt non remboursables de l'Ontario selon la ligne 37			41	
Crédit d'impôt de l'Ontario pour dividendes				
Montant de la ligne 120 de votre déclaration		× 5,13 % =	6152	+
				• 42
Crédit d'impôt de l'Ontario pour emploi à l'étranger				
Montant de la ligne 426 de l'annexe 1 fédérale		× 38,5 % =	6153	+
				• 43
Report d'impôt minimum de l'Ontario selon le formulaire T1219-ON			6154	+
				• 44
Additionnez les lignes 41 à 44		=		▶
Ligne 40 moins ligne 45 (si négatif, inscrivez « 0 »)				45
				46
Impôt additionnel de l'Ontario relatif à l'impôt minimum				
Montant de la ligne 95 du formulaire T691		× 40,33 % =		+
				47
Ligne 46 plus ligne 47		=		48
<b>Surtaxe de l'Ontario</b>				
(Ligne 48 moins 3 929 \$) × 20 % (si négatif, inscrivez « 0 »)				49
(Ligne 48 moins 4 957 \$) × 36 % (si négatif, inscrivez « 0 »)				+
				50
Ligne 49 plus ligne 50		=		▶
				+
				51
Ligne 48 plus ligne 51		=		52

Passez à l'étape 4

## Étape 4 – Réduction de l'impôt de l'Ontario

Réduction de base			190 00	53
Si vous aviez un époux ou conjoint de fait le 31 décembre 2005, <b>seul</b> le particulier qui a le <b>revenu net le plus élevé</b> , peut demander les réductions aux lignes 54 ou 55.				
Réduction pour enfants à charge nés en 1987 ou après				
Nombre d'enfants à charge	6269	× 350 \$ =		+
				54
Réduction pour personnes à charge handicapées (lisez la ligne 55 à la page 4 de ce cahier)				
Nombre de personnes à charge	6097	× 350 \$ =		+
				55
Additionnez les lignes 53, 54 et 55		=		56
Si le montant de la ligne 56 est égal ou supérieur au montant de la ligne 52, et vous ne demandez <b>pas</b> les crédits des étapes 5 et 6, inscrivez « 0 » à la ligne 69 et <b>passez à l'étape 7</b> . Sinon, continuez à la ligne 57.				
Inscrivez le montant de la ligne 56		× 2 =		57
Inscrivez le montant de la ligne 52				-
				58
Ligne 57 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 ») <b>Total de la réduction de l'impôt</b>				=
				▶
Ligne 52 moins ligne 59 (si négatif, inscrivez « 0 »)				-
				59
				=
				60

Passez à l'étape 5

## Étape 5 – Crédit de l'Ontario pour impôt étranger

Inscrivez le crédit de l'Ontario pour impôt étranger selon le formulaire T2036				-
Ligne 60 moins ligne 61				=
				61
				62

Passez à l'étape 6

## Étape 6 – Crédits d'impôt de l'Ontario relatifs à un fonds d'investissement de travailleurs (FIT) et à l'actionariat des employés (AE)

Coût total des actions acquises selon les cases 02 et 04 des certificats de crédit d'impôt au titre d'un FIT	A	× 15 % = (max. 750 \$)	6275	• 63
Coût total des actions admissibles d'un FIAR selon les cases 03 et 05 des certificats au titre d'un FIT	B	× 5 % = (max. 250 \$)	6276	+
				• 64
Montant du crédit selon les cases 09 et 11 de vos certificats de crédit d'impôt au titre de l'AE (max. 4 150 \$)	6280			• 65
Partie inutilisée du crédit d'impôt relatif à l'AE des cinq années précédentes		+		66
Ligne 65 plus ligne 66		=		▶
				+
				67
Additionnez les lignes 63, 64 et 67 <b>Crédits d'impôt au titre d'un FIT et de l'AE</b>				=
				▶
Ligne 62 moins ligne 68 (si négatif, inscrivez « 0 »)				-
				=
				68
				69

Passez à l'étape 7

## Étape 7 – Contribution-santé de l'Ontario

Inscrivez le montant calculé à l'aide de la grille de calcul pour l'étape 7				Contribution-santé de l'Ontario pour 2005
				▶
				+
				70
Ligne 69 plus ligne 70				
Inscrivez le résultat à la ligne 428 de votre déclaration.				Impôt de l'Ontario
				=
				71